



Notre monde. À vous d'agir.

XXXI^e Conférence internationale de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge
Genève, 28 novembre – 1^{er} décembre 2011 – Pour l'humanité



FR

CD/11/9.1

Original : anglais
Pour décision

CONSEIL DES DELEGUES DU MOUVEMENT INTERNATIONAL DE LA CROIX-ROUGE ET DU CROISSANT-ROUGE

Genève, Suisse
26 novembre 2011

Préservation du patrimoine historique et culturel du Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge

Projet de résolution

et

Document de référence

Document établi par

**Le Comité international de la Croix-Rouge et la Fédération internationale
des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, avec le soutien des Sociétés
Nationales de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge d'Australie, Chine, Colombie,
France, Royaume-Uni, Serbie et Turquie, et en collaboration avec le Musée international
de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge**

Genève, octobre 2011

PROJET DE RÉSOLUTION

Préservation du patrimoine historique et culturel du Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge

Le Conseil des Délégués,

reconnaissant la portée universelle du patrimoine historique et culturel des composantes du Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge (ci-après le Mouvement), soit le Comité international de la Croix-Rouge, les Sociétés Nationales de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge et leur Fédération ;

soulignant l'importance primordiale de la préservation de ce patrimoine humanitaire, de sa diffusion et de sa mise en valeur par tous les moyens appropriés, en vue de favoriser la compréhension des rôles et de l'identité des composantes du Mouvement et de sensibiliser les générations actuelles et futures, afin de leur donner le goût de l'engagement humanitaire en faveur des personnes et des populations vulnérables ;

rappelant que la connaissance de l'histoire et l'expérience opérationnelle des composantes du Mouvement sont indispensables à sa réflexion présente et future quant à son action humanitaire et ses modes d'engagement ;

soulignant la responsabilité conjointe de toutes les composantes du Mouvement d'assurer la conservation, la préservation et la mise en valeur du patrimoine historique et culturel du Mouvement et *rappelant* les efforts soutenus entrepris jusqu'à présent par les différentes composantes du Mouvement afin de rendre cet héritage accessible au plus grand nombre ;

rappelant le rôle joué par le Musée international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge dans le positionnement du patrimoine historique et culturel du Mouvement ;

se félicitant de la coopération entreprise par le Musée avec les Sociétés Nationales en vue de les soutenir dans la préservation et la mise en valeur de leur propre héritage dans des musées et autres structures du patrimoine au sein de leur pays ou région ;

conscient des normes et des principes juridiques et éthiques existant aux niveaux national et international régissant la préservation, l'archivage et la diffusion des données historiques, en particulier au regard de la protection des données personnelles et de leur accessibilité ;

Reconnaissant l'expérience et le savoir-faire des composantes du Mouvement, d'une part dans la conservation, la préservation et la gestion du patrimoine historique et culturel du Mouvement, d'autre part dans la diffusion et la mise en valeur de ce patrimoine ;

se félicitant de l'inscription en 2007 au Registre de la Mémoire du Monde de l'UNESCO des archives de l'Agence internationale des prisonniers de guerre (1914-1923) ;

1. **demande** à toutes les composantes du Mouvement d'accorder davantage d'attention à la préservation de leur patrimoine historique et culturel ainsi qu'à sa diffusion et à sa mise en valeur par le biais de musées, d'expositions, d'archives ou d'autres structures du patrimoine, et de tirer profit de cette somme de connaissances et d'expériences pour leurs activités humanitaires actuelles ;

2. **encourage** toutes les composantes du Mouvement à mettre en commun leur expérience en matière de préservation et de mise en valeur de leur patrimoine historique et culturel, et à faire appel de la façon la plus appropriée aux bons offices du Musée international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge à Genève et, si besoin, au savoir-faire de la Fédération internationale et du CICR ;

3. **invite** le Musée international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, la Fédération internationale et le Comité international de la Croix-Rouge, en consultation avec les Sociétés nationales, à présenter des recommandations au Conseil des Délégués de 2015 sur la question de la préservation et de la mise en valeur du patrimoine historique et culturel du Mouvement, et ce, sur la base des expériences et des mesures concrètes engagées par les différentes composantes du Mouvement dans ce domaine.

DOCUMENT DE RÉFÉRENCE

Préservation du patrimoine historique et culturel du Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge

Introduction

En ce 150^e anniversaire de la naissance du Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge (ci-après le Mouvement), il est particulièrement opportun de réfléchir à l'importance des actions menées par le Mouvement et à la contribution de ses composantes à une histoire du monde marquée de tant de conflits armés et d'autres situations de violence, de catastrophes et de maladies. Le Mouvement est aujourd'hui le plus vaste et le plus ancien mouvement humanitaire au monde, dont la spécificité repose sur ses Principes fondamentaux, ses valeurs et ses modes d'engagement. Fermement ancré dans l'histoire, il est un exemple pour les gouvernements, communautés et organisations de toutes sortes qui poursuivent des objectifs humanitaires.

Au fil du temps, les différentes composantes du Mouvement ont accumulé un patrimoine unique qu'il s'agit de préserver et de valoriser pour sensibiliser les générations actuelles et futures au passé de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, et leur faire prendre en considération l'expérience du passé dans leurs actions présentes et futures.

En vue de son 20^e anniversaire en 2008, le Musée international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge (MICR), à Genève, a réexaminé le sens de sa mission et l'avenir de son projet culturel¹. Compte tenu de son rôle spécifique, il s'est proposé d'œuvrer en faveur d'une meilleure préservation du patrimoine historique et culturel du Mouvement. Le MICR souhaite mieux faire connaître son action et mettre son savoir-faire muséographique à disposition. Enfin, afin d'optimiser ses relations avec le Mouvement, le MICR a décidé de favoriser l'établissement de partenariats avec ses différentes composantes, tout en préservant son autonomie.

Le présent rapport est une introduction au projet de résolution sur le patrimoine historique et culturel du Mouvement. Il a été établi sur la base de diverses consultations engagées à la suite de la contribution du directeur du MICR lors des rencontres du Mouvement à Séoul en 2005. Il répond également à la demande de la Commission permanente de développer davantage le projet de résolution en consultation avec le CICR, la Fédération internationale et les Sociétés nationales, en vue d'une décision du Conseil des Délégués en 2011.

Toutes les composantes du Mouvement sont invitées à œuvrer de façon continue afin d'atteindre ces objectifs et, dans cette perspective, de considérer le MICR comme un interlocuteur et un partenaire privilégié.

¹ *Avenir 2008. Stratégie générale pour les années 2008-2018*, Rapport approuvé par le Conseil de Fondation le 24 avril 2006, 90 p., français.

I – Le patrimoine historique et culturel du Mouvement

Qu'entend-on concrètement par « patrimoine historique et culturel du Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge » ?

Par « patrimoine historique et culturel du Mouvement de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge », on entend tout objet, document ou image jugé digne d'être sauvegardé et transmis aux générations futures afin de témoigner de l'action du Mouvement et de son histoire. Ce patrimoine est également immatériel et inclut les pratiques, représentations, expressions vivantes, connaissances et savoir-faire inhérents aux modes d'engagement et aux actions humanitaires des composantes du Mouvement, ainsi que des personnes et communautés bénéficiaires de leur aide.

Défini de manière limitative, le patrimoine de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge comprend les objets et documents produits par le Mouvement (affiches de diffusion par ex.), ou montrant une des composantes du Mouvement en action (photographies d'opérations sur le terrain par ex.);

Défini de manière plus large, il inclut les représentations matérielles et les témoignages symboliques liés au Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge et à ses composantes, ou à leur action humanitaire (œuvres artistiques inspirées par la Croix-Rouge/Croissant-Rouge par ex.).

II – La Croix-Rouge et le Croissant-Rouge au cœur de ce défi

Le **MICR** contribue à la préservation et à la mise en valeur du patrimoine historique du Mouvement. Depuis son ouverture en 1988, il a réuni de vastes collections d'affiches, de photographies et de films, en grande partie produites par les Sociétés nationales et rassemblées par la Fédération internationale. Il conserve également de nombreux documents historiques, des timbres, des objets utilisés pour le secours ou l'assistance, ainsi qu'un ensemble unique d'objets fabriqués par des bénéficiaires et offerts en remerciement, notamment lors de visites de détenus par le CICR.

Le Musée met en valeur ce patrimoine au travers d'expositions, de publications et de prêts. La nouvelle exposition permanente, qui ouvrira en 2013, présentera certaines pièces majeures du patrimoine du Mouvement tout en montrant les principaux défis de l'action humanitaire contemporaine.

Afin d'enrichir la collection et d'en préserver son caractère international, le Musée a engagé depuis 2005 une collaboration avec une sélection de Sociétés nationales, représentatives de la diversité du Mouvement. Il complète ainsi les collections avec des objets, des images et des documents qui rendent compte des activités humanitaires contemporaines.

Dès sa création en 1863, le **CICR** a constitué ce qui est aujourd'hui un patrimoine archivistique très important. En 1990, il s'est doté d'une politique d'archivage par laquelle il s'est engagé à conserver durablement sa mémoire institutionnelle pour que celle-ci contribue à la prise de décisions et à l'efficacité de ses opérations actuelles, tout en retraçant l'histoire de l'action humanitaire. Son patrimoine est composé d'archives écrites concernant les activités du CICR et des personnes ayant bénéficié d'une façon ou d'une autre de l'aide du CICR. À ces documents s'ajoutent des films, des enregistrements sonores, des photographies, des publications diverses,

de même qu'une bibliothèque conservant des ouvrages, des publications, du matériel audiovisuel et d'autres productions du Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge.

Le CICR, par le biais de ses archives mais également dans ses activités de communication publique et de diffusion du DIH et des Principes fondamentaux du Mouvement, contribue à mieux faire connaître l'histoire de son identité et de son action, ainsi que celle du Mouvement dans son ensemble.

L'inscription, en 2007, des archives de l'Agence internationale des prisonniers de guerre (1914-1923)² au Registre de la Mémoire du monde de l'UNESCO doit être comprise comme le couronnement des efforts incessants qui ont été déployés pour sauver ces archives de la détérioration et de la destruction et préserver la mémoire de la Première Guerre mondiale. Pour le Mouvement, ces archives sont également le témoin de la continuité de l'action humanitaire qu'il mène dans le domaine du rétablissement des liens familiaux, de la recherche des personnes portées disparues et de la protection des personnes touchées par les conflits et d'autres situations de violence, action qu'il poursuit aujourd'hui sans discontinuer à travers le monde, conformément à son mandat.

De son côté, le **Service des archives de la Fédération** rassemble, classe et protège des dossiers et des publications contenant des informations sur les activités de la Fédération et de ses Sociétés nationales membres depuis la création de la Fédération en 1919. Ce travail d'archives permet aux membres des Sociétés Nationales et au public d'avoir accès aux documents archivés afin de mieux connaître l'historique de la Fédération, et il contribue également à des prises de décisions éclairées de la part du personnel de la Fédération qui peut puiser dans ces informations historiques.

Les thèmes principaux des archives sont : la gouvernance de la Fédération ; le développement organisationnel et le renforcement des capacités des Sociétés nationales ; le travail des volontaires ; les opérations de secours lors de catastrophes ; les opérations de secours aux réfugiés ; les maladies et les épidémies ; la santé publique et en particulier l'éducation aux soins infirmiers, les dons de sang et les transfusions, ainsi que la santé communautaire ; la jeunesse ; la contribution des actions Croix-Rouge/Croissant-Rouge à la paix, au développement et à la stabilité.

Les archives audio-visuelles de la Fédération sont déposées au MICR dans le but de pouvoir les utiliser dans le cadre des activités muséales.

Quant aux **Sociétés nationales**, qui sont des composantes essentielles du Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, elles ont un rôle important à jouer dans la conservation et la mise en valeur du patrimoine du Mouvement. Elles sont chaque jour plus nombreuses à prendre des mesures afin de garder les traces de leur passé. Certaines ont créé des services d'archives destinés à préserver les témoignages de leurs activités passées ; d'autres ont accordé de l'attention et des moyens au maintien de leur patrimoine au sein de musées. D'autres encore s'efforcent – avec des ressources limitées parfois – de faire connaître l'histoire de leur Société et de l'ensemble du Mouvement.

² En octobre 1914, à l'issue des toutes premières batailles de la Première Guerre mondiale, au cours desquelles de nombreux soldats ont été faits prisonniers, le CICR a ouvert à Genève l'Agence internationale des prisonniers de guerre. Pendant le conflit, l'Agence a recensé près de deux millions de prisonniers de guerre, en a visité un grand nombre et a permis aux familles de leur envoyer des colis de secours.

Certains événements du passé continuent de marquer de leur empreinte le présent et l'avenir de l'action humanitaire du Mouvement et de ses différentes composantes. La Journée mondiale de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge (8 mai) commémore la naissance d'Henry Dunant, le fondateur du Mouvement, et offre aux Sociétés nationales une occasion unique de promouvoir leurs activités. La *Fiaccolata*, organisée en juin de chaque année à Solferino, est une des nombreuses initiatives prises par les Sociétés nationales à travers le monde. Les membres du Mouvement sont ainsi invités à se mobiliser et à commémorer la Bataille de Solferino de 1859 qui a inspiré l'œuvre visionnaire d'Henry Dunant.

III – Mobiliser le Mouvement pour qu'il tire profit de son patrimoine historique et culturel et qu'il le mette en valeur

Toutes les occasions permettant de sensibiliser davantage et d'inspirer les générations actuelles et futures doivent être saisies pour mettre en valeur le patrimoine historique et culturel des composantes du Mouvement et faire comprendre combien il est vital de disposer d'archives comme soutien à une action efficace, à des décisions éclairées et à la clarté des activités humanitaires entreprises aujourd'hui par les composantes du Mouvement.

Durant la décennie à venir, plusieurs dates anniversaires et commémorations majeures offriront une telle occasion. Il y aura notamment :

en 2011 : l'Année internationale du volontariat ;

en 2013 : le 150^e anniversaire de la naissance du Comité international de la Croix-Rouge ;

en 2014 : le 150^e anniversaire de la Première Convention de Genève et le 100^e anniversaire de la Première Guerre mondiale et de la création de l'Agence internationale des prisonniers de guerre ;

en 2019 : le 100^e anniversaire de la Fédération internationale des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge et le 70^e anniversaire des Conventions de Genève.

Un certain nombre d'anniversaires de la création de Sociétés nationales ou de commémorations d'événements nationaux historiques au cours desquels des Sociétés nationales ont joué un rôle humanitaire majeur seront également célébrés au cours des prochaines années.

En fonction de leur histoire propre, toutes les composantes du Mouvement sont invitées à saisir ces moments comme des opportunités pour renforcer leur responsabilité quant à la préservation, la mise en valeur et la diffusion du patrimoine historique et culturel du Mouvement de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge. Ces commémorations qui, dans de nombreux cas, seront fixées ou co-organisées par des gouvernements, des organisations intergouvernementales ou d'autres organisations inspirées par la Croix-Rouge et le Croissant-Rouge, devraient également être l'occasion de positionner le Mouvement et son patrimoine historique et culturel.

A cet effet, le Comité international de la Croix-Rouge, la Fédération internationale des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge et les Sociétés Nationales de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge d'Australie, Chine, Colombie, France, Royaume-Uni, Serbie et Turquie désirent soumettre le projet de résolution à l'approbation du Conseil des Délégués.